



CHARTRE TIR A L'ARC

Applicable à compter du 10 mars 2026

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Être apte physiquement pour les activités choisies (se mettre en relation avec son médecin traitant, remplir le questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique pour tous « Q-AAP »).
- Respecter les infrastructures mises à disposition par la mairie, le matériel fourni par le club et l'environnement extérieur.
- Avoir sur soi les documents suivants lors de la pratique : la licence, la carte Vitale, la carte européenne d'assurance maladie (en cas de sortie hors de France) ainsi que le passeport santé.
- Respecter le créneau de pratique (lieu, horaire).
- Communiquer ses problèmes de santé ou mal-être récent.
- Pas de discrimination, quelle qu'elle soit.
- Respect mutuel entre adhérents (accepter de jouer avec plus faible que soi).
- Respect de l'animateur.

CONSIGNES RELATIVES À L'ACTIVITÉ

- Tenue adaptée pour la pratique.
- Avoir son matériel personnel (dragonne, palette et flèches) et/ou le matériel prêté par le club (valise avec arc, fausse corde, viseur).
- Prendre soin du matériel mis à disposition.
- Participer à l'échauffement (5 minutes au début) et aux étirements (5 minutes à la fin).
- Sécurité : suivre les directives de l'animateur, tirer sur la même ligne, pas de flèches encochées (mis sur l'arc) avant le tir, la flèche toujours dirigée vers la cible.
- Aider à la mise en place et au rangement du matériel.